

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 01/2022 – Comptes 2021

Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la commission de gestion s'est réunie à deux reprises, le 12 avril et le 19 mai 2022, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 01/2022, les comptes tels que présentés par le Comité de Direction et le rapport de gestion 2021 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue les trois documents qui leur étaient soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents relatifs aux comptes 2021, à l'attention du Comité de Direction.

Lors de la deuxième séance, les réponses fournies par le Comité de direction ont été reprises et complétées par quelques explications verbales.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était entouré de

- Madame Sandra Glardon, Messieurs Patrick Michaud, Christian Kaelin et Arnaud Rey-Lescure, membres du Comité de direction (Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi était excusé)
- Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur, ainsi que Mesdames Isabelle Henny et Päivi Karveti, Messieurs Sébastien Piu, Ruben Melikian, François Fleuti et Jérôme Sturny, responsables des différents services de l'ASR.

La commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

| Communes | Membres | | |
|-------------------------|------------------------|----------|--------|
| | | 12 avril | 19 mai |
| Blonay | Julien Decombaz | x | x |
| Chardonne | Anne Ducret | x | x |
| Corseaux | Jacques Marmier | x | x |
| Corsier | Nicolas Luyet | x | x |
| Jongny | Angelo de Quattro | x | x |
| La Tour-de-Peilz | Piero Negro | x | x |
| Montreux | Yanick Hess | x | x |
| Vevey | Nicolino Berardocco | | x |
| Veytaux | Alexandre Koschevnikov | x | x |

Au cours de la séance du 12 avril, la Commission de gestion a désiré obtenir des précisions concernant divers points des documents soumis. Lors de la séance du 19 mai, les questions listées ci-dessous et les réponses fournies (en italique dans le texte) ont été discutées.

QUESTIONS SUR LE PREAVIS 01/2022

- **Page 8** graphique « Couverture des charges par les recettes ... » : la baisse du taux de couverture des charges de 33% en 2019 à 28% en 2021 est-il dû exclusivement à la pandémie COVID-19 ? Quelles autres raisons pourrait-il y avoir ?

On note une stabilisation des charges depuis l'année 2019, en exception des charges de traitements, qui sont incompressibles et dues à l'évolution selon le système GESPER. La diminution de la couverture est liée principalement à la diminution des recettes. Le graphique fait exception des recettes de stationnement, mais nous constatons également une diminution des amendes d'ordre et de la facturation de l'Office du commerce et des manifestations. Depuis plusieurs années, grâce aux concepts de prévention et de proximité qui ont été mis en place, le comportement des usagers a changé. Nous pouvons ainsi observer une diminution régulière des infractions sanctionnées par des amendes d'ordre. Les manifestations ayant pu reprendre cette année, nous devrions pouvoir compter sur une nette augmentation des recettes pour l'année 2022.

- **Page 14** Point 13, Services généraux, in fine : les offres pour le central téléphonique de l'ASR ont-elles été reçues ?

Toutes les offres relatives au remplacement du central téléphonique ont été reçues dans les délais. Il a été procédé à l'ouverture de ces offres le 16 mars 2022. Au 20 avril 2022, l'analyse des dites offres était en cours. Le préavis au Conseil intercommunal pourra, comme prévu, être déposé pour la séance du 9 juin 2022.

- **Page 15** , idem, §2 : les véhicules électriques pour le service de police ont-ils été livrés comme prévu ?

Compte tenu des retards concernant la disponibilité de certains composants sur le marché automobile, il est finalement prévu que les véhicules électriques soient livrés à la fin du mois de mai 2022. Les aménagements intérieurs et extérieurs seront réalisés dès réception, pour une mise en service des véhicules qui devrait ainsi pouvoir intervenir dans le courant du mois de juin 2022.

QUESTIONS SUR LES COMPTES 2021

- **Page 3 ligne 601.3183, Frais Bancaires : pourquoi payer des intérêts négatifs alors qu'il serait possible de démultiplier le nombre de comptes non-soumis à de tels intérêts ?**

L'ASR détient un compte auprès de PostFinance et un compte auprès du Crédit Suisse. Ce dernier n'est pas soumis aux intérêts négatifs jusqu'à une valeur de CHF 2'000'000.-. Il est utilisé afin de déposer le surplus de trésorerie non nécessaire à l'activité courante.

Le compte détenu auprès de PostFinance est soumis aux intérêts négatifs dès que la valeur dépasse CHF 4'000'000.-. Il est précisé que le besoin en trésorerie pour le paiement des fournisseurs et des salaires représente déjà un montant d'environ CHF 4'000'000.- par mois.

Afin de diminuer la trésorerie, l'ASR n'a pas contracté d'emprunt pour l'achat de deux ambulances. Si tel devait être le souhait de la Commission de gestion, l'ASR pourrait au besoin ouvrir des comptes auprès d'autre établissements bancaires.

- **Page 3 Ligne 601.3185, Honoraires : pourquoi le budget (CHF 156'500.-) n'a-t-il été que très partiellement utilisé (CHF 80'838.50) ?**

Un montant de CHF 100'000.- avait été prévu pour l'analyse de faisabilité de la future Maison de la sécurité publique. Le montant des études menées durant l'année 2021 s'est élevé à CHF 48'468.95. D'autre part, le montant de CHF 50'000.- concernant la politique RH n'a été que partiellement utilisé.

- **Page 6 ligne 602.4356, Facturation de services à des tiers : d'une année à l'autre, le revenu augmente d'une manière sensible, mais à qui la Chancellerie de l'ASR facture-t-elle ces montants ?**

Ces montants sont facturés à l'Office des poursuites du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut (ci-après : OP). Il s'agit, pour l'essentiel, des commandements de payer notifiés aux débiteurs domiciliés dans le district par l'intermédiaire de notre Chancellerie. En 2021, plus de 8'000 poursuites ont pu ainsi être traitées et facturées à l'OP à raison de CHF 45.- par poursuite. De manière beaucoup plus résiduelle, notre Chancellerie facture également à l'OP les mandats d'amener exécutés par notre Service de police. Tel est le cas lorsque les débiteurs ne donnent pas suite à des convocations de l'Office des poursuites, de telle sorte que la Préfecture délivre un mandat d'amener qui est exécuté par Police Riviera.

- **Page 8 ligne 603.3141, Entretien des bâtiments et monuments : combien de bornes électriques ont-elles été installées ?**

Deux bornes électriques ont été installées.

- **Page 13, ligne 605.3193, Cotisations : à qui l'ASR a-t-elle payé plus de CHF 18'000.- ?**

Les services d'ambulances du dispositif cantonal sont soumis aux exigences de l'Interassociation de sauvetage (IAS) en termes de management de la qualité. Dès 2021, des travaux collectifs sont menés par ces services, dans le but de créer une solution dite « de branche », qui couplera les reconnaissances IAS et ISO 9001. Ces travaux sont coordonnés par la société de conseil La Maison Yamo Sàrl, à Villars-Bozon. Ils représentent, en 2021, douze mensualités de CHF 1'453.95, soit, au total, CHF 17'447.40, notamment pour des prestations de développement informatique. Le montant a été porté par erreur au budget du compte 605.3193 « cotisations » en 2021. Il sera porté au compte 605.3185 « honoraires » au budget 2023.

- **Page 14, ligne 605.3313, Amortissements équipements : pourquoi le budget (CHF 115'000.-) a-t-il été si peu utilisé (CHF 5'466.96) ?**

Dans le budget, l'amortissement de trois ambulances était prévu. Or, seul l'un de ces véhicules a pu être livré en 2021 (mise en service en octobre 2021). Les deux ambulances restantes (Préavis 10/2021) seront en principe livrées dans le courant de l'année 2022.

- **Page 19 ligne 608.3011, Traitements : qu'est-ce qui justifie l'augmentation de 4.3% en 2021?**

Cette augmentation a trait à l'engagement d'une collaboratrice temporaire, en remplacement d'une absence de longue durée. Un montant remboursé par l'assurance et correspondant à CHF 7'250.- est crédité au compte 608.4361.

- **Page 31 ligne 650.3065, Frais d'habillement : que paie l'ECA ?**

L'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) met à la disposition des SDIS du canton des équipements de protection individuels. Il s'agit d'une casquette, de t-shirts, d'une veste et d'un pantalon, d'une ceinture, d'un casque de protection contre le feu, d'une lampe de casque, d'une cagoule, d'une veste et d'un pantalon feu, d'une veste et d'un pantalon pour les interventions non feu (secours routier, pollution, sauvetage, etc.), d'un casque-pionnier, d'une paire de bottes, de paires de gants, d'un pager et d'une radio. Ces équipements restent la propriété de l'ECA, qui en assume les frais d'entretien et de réparation.

- **Page 33 ligne 650.4514, une grande partie des frais du SDIS sont remboursés par l'ECA qui est un établissement cantonal. Quels autres départements/établissements cantonaux participent-ils aux frais remboursés indiqués à cette ligne ?**

Les frais remboursés sur ce compte proviennent exclusivement de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Hormis les compétences du Canton en matière de défense contre l'incendie et les dangers résultant des éléments naturels, l'ECA gère également les frais d'équipement, de fonctionnement et de formation des sapeurs-pompiers, par l'intermédiaire du Fonds cantonal de secours routier. Le Département en charge de la protection de l'environnement et de la protection des eaux est compétent en matière de prévention et de lutte contre les événements

ABC¹. L'ECA exerce toute tâche déléguée par le Département, notamment en lien avec l'organisation opérationnelle de la lutte contre les événements ABC.

- **Page 34, ligne 660.3012, Personnel occasionnel : le chiffre effectif ne correspond à aucun montant du budget. Quelle est la raison de ces frais ?**

Le montant de CHF 30'000.- habituellement mis au budget a été effacé lors de l'établissement de la dernière version du budget. Il n'a pas été mis en évidence lors des différents contrôles. Ce montant correspond aux trois contrats conclus avec du personnel occasionnel. Celui-ci a comme tâche principale l'entretien et la remise en état des infrastructures de protection civile lors de leur utilisation.

- **Page 35, ligne 661.3161, Loyers : quel montant a-t-il été reporté d'une année sur l'autre ?**

Il s'agit du loyer relatif aux locaux sis à la rue de la Corsaz 2, à Montreux, pour un montant de CHF 37'260.-. Cela est dû au fait que la commune de Montreux a envoyé la facture concernant le loyer 2020 le 8 mars 2021, soit après le bouclage des comptes de l'ASR.

- **Page 36, ligne 662, Protection civile / Instruction : au cours des deux dernières années, les revenus ont dépassé les charges. Est-il raisonnable que l'ASR fasse un profit sur ce poste ?**

Le montant mis au budget représente une estimation des remboursements annuels effectués par le Canton sur la base d'une année « normale » (cours de répétition). Ce compte est utilisé lors des cours de répétition et également lors des engagements en situation d'urgence. Durant ces deux dernières années, le Service de protection civile a été beaucoup plus engagé que par le passé, principalement sur le front de la pandémie liée à la COVID-19. Les frais inhérents à ces engagements ont été pris en charge par le Canton de Vaud. Les entrées sur le compte 662.4511 sont composées principalement des frais de soldes et d'indemnités des astreints. Sont concernés également des frais tels que les consommables, les frais de logistique, ainsi que les frais administratifs. Ces différents coûts sont imputés sur plusieurs comptes de charge 661, 662, 663 et 664. Cela nous a conduits à regrouper, dès 2022, l'ensemble des comptes de la protection civile, sous le compte 660

- **Page 36, ligne 662.4359, Ventes et prestations diverses : pourquoi le budget 2021 est-il si peu réalisé ?**

Ce compte est utilisé lors de l'établissement de factures pour des interventions en faveur de la collectivité (manifestations). Au vu de la situation liée à la pandémie de COVID-19, le Service de la protection civile a été engagé presque uniquement sur ce front (intervention en situation d'urgence). De plus, de nombreuses manifestations n'ont pas eu lieu.

¹ On entend par événement ABC toute dissémination non autorisée de substances atomiques (nucléaires et radiologiques, A), biologiques (B) ou chimiques (C) dangereuses, que cette dissémination soit accidentelle ou intentionnelle (criminalité, terrorisme). (Source : <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abcschutz.html#vnement-abc-mission-de-substances-dangereuses>)

- **Page 38, ligne 664.3186, Primes d'assurances : comment expliquer le montant du budget (CHF 34'000.-) et le chiffre faible effectif de 2021, comme celui de 2020 ?**

Cette ligne correspond aux primes d'assurance pour les véhicules et le matériel. Le montant des primes d'assurance des véhicules a été introduit deux fois par erreur.

Après discussion et précisions concernant plusieurs réponses, la Commission de gestion a remercié les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, avant d'en prendre congé,

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, lequel a réuni l'unanimité de ses membres.

En conclusion, la Commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2022 du Comité de direction du 17 mars 2022 sur les comptes 2021 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2021, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'847'751.34, les revenus à CHF 20'706'402.67, pour une charge totale à répartir de 21'141'348.67 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion



J. Marmier, président-rapporteur